



n° 177 - décembre 2013

La consommation d'espaces au sein du Pays de Châlons-en-Champagne

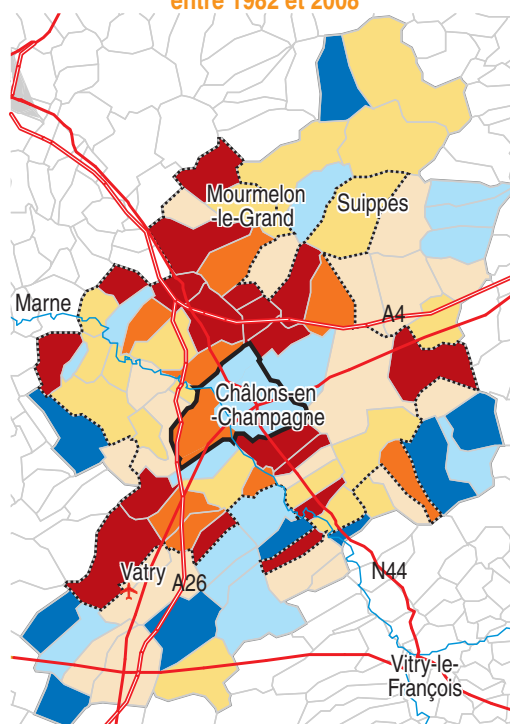
Les migrations vers la périphérie du pôle urbain influent sur la consommation d'espaces



Entre 1982 et 2008, si la population du Pays de Châlons-en-Champagne a globalement augmenté de 3,0 %, le pôle urbain de Châlons-en-Champagne a perdu des habitants au profit de ses alentours proches. Ce phénomène de migration vers la périphérie du pôle est l'une des causes de l'étalement urbain. En privilégiant le logement individuel au collectif, les habitants du pays consomment plus d'espaces en 2008 qu'en 1982 : la surface artificialisée pour l'habitat progresse de 24,2 % sur la période, évolution plus rapide que celle de la population. L'étalement urbain entraîne ainsi une surconsommation de 888 hectares. La baisse du nombre de personnes par ménage contribue également à l'étalement urbain. Elle résulte d'évolutions sociétales telles que la décohabitation et le vieillissement de la population. En 2011, 7,0 % de la surface du Pays de Châlons-en-Champagne hors terrains militaires sont artificialisés.

En octobre 2007, le Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne a prescrit l'élaboration du SCoT et précisé les modalités de concertation avec le public. Le futur SCoT devra valoriser les grands équipements du territoire et relever les enjeux démographiques, économiques et environnementaux. Une attention particulière devra être portée à la limitation de la consommation d'espaces et de l'étalement urbain, conformément aux dispositions des lois Grenelle.

Évolution de la population des communes du Pays de Châlons-en-Champagne entre 1982 et 2008



Évolution de la population entre 1982 et 2008 (en %)

- De +50 à +150
- De +30 à +50
- De +10 à +30
- De 0 à +10
- De -20 à 0
- Moins de -20

- Limites du pôle urbain
- Limites de la zone fortement périurbanisée
- Aéroport de Vitry
- Rivières
- Nationales
- Autoroutes

Lecture : Entre 1982 et 2008, la population de Suippes a progressé d'une valeur comprise entre 10 et 30 %.

Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2008

Le Pays de Châlons-en-Champagne se compose de 92 communes du département de la Marne et s'étend sur 1 825 km². Il se structure autour de la capitale régionale Châlons-en-Champagne, 4^{ème} unité urbaine de la région en nombre d'habitants, derrière Reims, Troyes et Charleville-Mézières. Le territoire est traversé d'est en ouest par la Marne et par plusieurs grands axes routiers reliant Châlons-en-Champagne aux principales villes de la région : Reims par l'autoroute A4, Troyes par l'autoroute A26, Vitry-le-François par la route nationale RN44. Il dispose également d'un aéroport international à Vatry et de grandes implantations militaires situées à Châlons-en-Champagne, Mourmelon et Suippes.

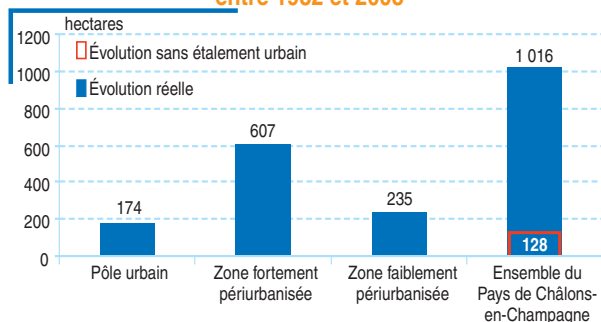
Entre 1982 et 2008, la population du Pays de Châlons-en-Champagne progresse de 3,0 %, passant de 94 650 à 97 520 habitants. Cependant, les évolutions des communes du territoire sont très hétérogènes : pour certaines d'entre elles, la population en 2008 est inférieure de plus de moitié à celle de 1982, alors qu'elle a plus que doublé dans d'autres sur la même période. Ces fortes variations sont essentiellement dues aux migrations résidentielles. En particulier, des habitants ont quitté le pôle urbain pour venir s'installer dans le reste du Pays de Châlons-en-Champagne. En 2008, en comparaison de leur situation cinq ans auparavant, 3 480 habitants du pôle urbain ont emménagé dans le périurbain, alors que seuls 1 600 ont effectué le chemin inverse.

Une périurbanisation concentrée sur une partie du Pays de Châlons-en-Champagne

La périurbanisation correspond au phénomène de migrations des habitants des villes vers leur périphérie ; elle touche l'ensemble du territoire national. Au sein du Pays de Châlons-en-Champagne, la périurbanisation se concentre surtout sur une zone réunissant 48 communes, qualifiée de « zone fortement périurbanisée ». Ce territoire regroupe des communes ayant les augmentations de population les plus élevées et un accès relativement aisé à la ville-centre. Elles sont situées aux alentours de Châlons-en-Champagne et sont proches des principaux axes routiers (RN44, A26, A4). Cette zone occupe 46,7 % de la surface du pays et rassemble 32,7 % de sa population en 2008. Avec les arrivées de résidents du pôle urbain, la population progresse de 29,2 % en moyenne entre 1982 et 2008, près de dix fois plus vite que pour l'ensemble du Pays de Châlons-en-Champagne.

À l'inverse, les départs d'habitants du pôle urbain vers les communes du reste du pays, qualifiées de « zone faiblement périur-

Évolution de la surface artificialisée résidentielle (SAR) dans le Pays de Châlons-en-Champagne entre 1982 et 2008



Lecture : Entre 1982 et 2008, 1 016 hectares ont été artificialisés pour l'habitat au sein du Pays de Châlons-en-Champagne. Si la surface artificialisée résidentielle avait augmenté au même rythme que la population, seuls 128 hectares auraient été artificialisés.

Sources : Insee, recensements de la population 1982 et 2008 ; DGFIP, taxe d'habitation 2009

banisée », sont beaucoup moins importants. Ce territoire regroupe 39 communes principalement situées aux limites nord, est et sud du Pays de Châlons-en-Champagne. Il occupe 49,2 % de la surface du pays et rassemble 7,8 % de ses habitants en 2008. Sa population diminue de 2,9 % entre 1982 et 2008.

Sur la même période, le pôle urbain de Châlons-en-Champagne perd 4 100 habitants, soit 6,6 % de sa population, principalement au profit de la zone fortement périurbanisée mais également du pôle rémois. En 2008, par rapport à leur situation cinq ans auparavant, 1 310 résidents du pôle châlonnais se sont installés dans le pôle rémois alors que seuls 750 ont fait le chemin inverse.

Une surconsommation d'espaces de 888 hectares entre 1982 et 2008

Pour répondre aux besoins en logements de la population, 1 016 hectares sont artificialisés pour l'habitat au sein du Pays de Châlons-en-Champagne entre 1982 et 2008, soit une augmentation de 24,2 % en 26 ans. L'artificialisation par l'habitat est plus importante que l'évolution de la population (+3,0 %). Si l'évolution des surfaces artificialisées avait été semblable à celle de la population, seuls 128 hectares auraient été consommés. L'étalement urbain désigne toute extension des surfaces artificialisées supérieure à celle de la population. Il est ainsi à l'origine d'une surconsommation de 888 hectares, soit 87,4 % de la consommation d'espaces pour l'habitat sur la période.

La périurbanisation contribue à l'étalement urbain...

Le phénomène de périurbanisation contribue pour un peu plus d'un tiers à la surconsommation d'espaces de 888 hectares entre 1982 et 2008. Les migrations du pôle urbain vers sa périphérie modifient la répartition de la population. La part de la population du pays habitant dans le pôle urbain de Châlons-en-Champagne se réduit, passant de 65,7 % en 1982 à 59,5 % en 2008 alors que celle de la zone fortement périurbanisée augmente sur la même période, de 26,1 % à 32,7 %. Or, un hectare de surface artificialisée pour l'habitat dans le pôle regroupe en moyenne 3,4 fois plus de personnes qu'un hectare de la zone fortement périurbanisée, en raison notamment d'un habitat plus dense. Dans le pôle urbain, les logements collectifs, qui concentrent davantage de personnes sur un même espace que les logements individuels, représentent 58,4 % des logements, contre 10,9 % dans la zone fortement périurbanisée.

...tout comme la propension à consommer plus d'espaces

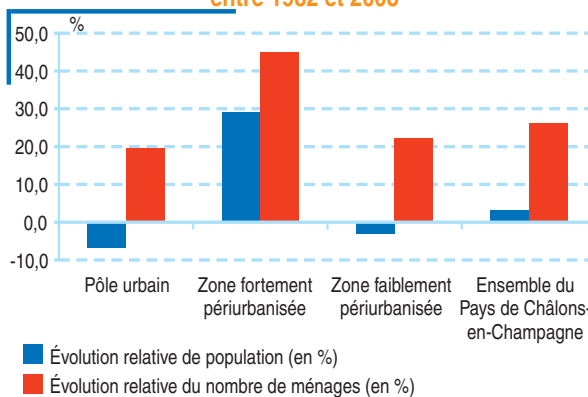
Si les habitants du Pays de Châlons-en-Champagne consomment plus d'espaces en allant s'installer hors du pôle urbain, un habitant de chacune des zones prises séparément consomme également plus d'espaces en 2008 qu'en 1982. En moyenne, un hectare de surface artificialisée pour l'habitat regroupe, en 1982, 51,4 habitants dans le pôle de Châlons-en-Champagne et 7,9 habitants dans la zone faiblement périurbanisée. En 2008, il n'en compte plus que respectivement 41,9 et 6,2. Sur la même période, au sein de la zone fortement périurbanisée, la concentration des habitants demeure quasiment stable. La dé-densification de la population au sein du pôle urbain et de la zone faiblement périurbanisée contribue pour près des deux tiers à l'étalement urbain du Pays de Châlons-en-Champagne.

La surface artificialisée pour l'habitat rapportée au nombre d'habitants d'un territoire est nommée « densité résidentielle ». Elle dépend à la fois du nombre de personnes par logement occupé, soit la taille des ménages, et du nombre de logements occupés par hectare, soit la densité de logements occupés.

Une dé-densification principalement due à des évolutions sociétales

Entre 1982 et 2008, dans le Pays de Châlons-en-Champagne, le nombre de ménages, et donc des logements occupés, augmente de 26,2 %, une hausse supérieure à celle de la population (+3,0 %). Ainsi, le nombre moyen de personnes par ménage a diminué sur la période, contribuant à la baisse de la densité résidentielle. Il décroît de 24,1 % dans le pôle urbain, de 12,9 % dans la zone fortement périurbanisée et de 20,6 % dans la zone faiblement périurbanisée. Ces fortes diminutions s'expliquent en grande partie par les évolutions sociétales observées également sur le territoire national, dont la principale est la désaffection des Français pour la vie en couple. Le vieillissement de la population contribue également à la diminution du nombre de personnes par ménage, entraînant davantage de départs d'enfants du domicile familial, de veuvages ou de séparations. La baisse de la taille des ménages est plus forte dans le pôle urbain et inversement plus faible dans la zone fortement périurbanisée. En effet, du fait de la périurbanisation, de nombreux couples quittent le pôle urbain et s'installent dans la zone fortement périurbanisée, ce qui accélère la baisse de la taille des ménages dans le pôle (de 2,9 à 2,2 habitants par ménage) et la ralentit dans la zone fortement périurbanisée (de 3,1 à 2,7). La baisse du nombre de personnes par ménage est partiellement compensée par une densification des logements. Le nombre de logements occupés par hectare de surface artificialisée pour l'habitat passe de 17,8 en 1982 à 18,7 en 2008 dans le pôle et de 4,0 à 4,5 dans la zone fortement périurbanisée. À l'inverse, le bâti résidentiel ne se densifie pas dans la zone faiblement périurbanisée : la densité de logements occupés demeure stable, à 2,3 sur la période. Le faible développement de l'habitat collectif, plus dense que les résidences individuelles, peut expliquer cette situation. En 2008, les logements collectifs ne représentent que 3,2 % des résidences principales de la zone faiblement périurbanisée, contre 10,9 % pour la zone fortement périurbanisée et 58,4 % pour le pôle urbain.

Évolution relative de la population et des ménages au sein du Pays de Châlons-en-Champagne entre 1982 et 2008



Lecture : entre 1982 et 2008, la population de l'ensemble du pays de Châlons-en-Champagne a augmenté de 3,0 %. Dans le même temps, le nombre de ménages dans l'ensemble du Pays de Châlons-en-Champagne a augmenté de 26,2 %.

Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2008

En 2011, 7,0 % de la surface du Pays de Châlons-en-Champagne sont artificialisés

En excluant les zones militaires de Suippes et Mourmelon, qui représentent un dixième de la surface du Pays de Châlons-en-Champagne, la surface artificialisée, constituée des terrains bâtis ou à bâtir hors voiries, couvre 7,0 % de la superficie du pays. L'artificialisation est très marquée dans le pôle urbain de Châlons-en-Champagne, les communes de Mourmelon-le-Grand et de Suippes, ainsi qu'au sud de l'aéroport de Vatry, avec plus de 12 % de la surface qui sont artificialisés. En excluant les pôles et les communes du sud de Vatry, l'artificialisation est plus importante dans la zone fortement périurbanisée (6,3 %) que dans la zone faiblement périurbanisée (4,5 %). Au sein de la zone fortement périurbanisée, les communes les plus artificialisées se situent le long de la Marne et des principaux axes routiers, notamment le long de la RN44 reliant Reims, Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François. Outre les zones artificialisées, la surface du Pays de Châlons-en-Champagne est principalement occupée par des cultures (87,0 %) et par des bois (5,4 %). Les surfaces les plus fortement boisées sont souvent situées le long des rivières. ■

Raphaël Lambin, Anh Van Lu

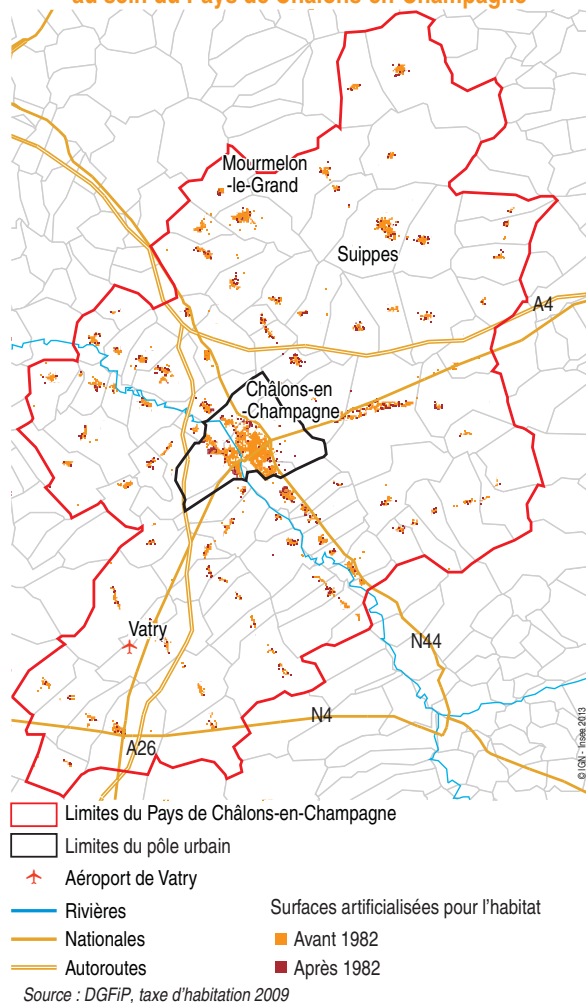
Décomposition de l'évolution de la densité résidentielle entre 1982 et 2008

		1982	2008	Évolution (en %)
Densité résidentielle (en nombre d'habitants par hectare)	Pôle urbain de Châlons-en-Champagne	51,4	41,9	-18,5
	Communes de la zone fortement périurbanisée	12,3	12,2	-0,8
	Communes de la zone faiblement périurbanisée	7,9	6,2	-21,5
	Ensemble du Pays de Châlons-en-Champagne	22,5	18,7	-16,9
Nombre moyen de personnes par ménage	Pôle urbain de Châlons-en-Champagne	2,9	2,2	-24,1
	Communes de la zone fortement périurbanisée	3,1	2,7	-12,9
	Communes de la zone faiblement périurbanisée	3,4	2,7	-20,6
	Ensemble du Pays de Châlons-en-Champagne	3,0	2,4	-20,0
Densité de logements occupés (en nombre de logements par hectare)	Pôle urbain de Châlons-en-Champagne	17,8	18,7	+5,1
	Communes de la zone fortement périurbanisée	4,0	4,5	+12,5
	Communes de la zone faiblement périurbanisée	2,3	2,3	+0,0
	Ensemble du Pays de Châlons-en-Champagne	7,6	7,7	+1,3

Lecture : la surface artificialisée pour l'habitat rapportée au nombre d'habitants du Pays de Châlons-en-Champagne, nommée « densité résidentielle », est de 18,7 habitants par hectare en 2008. Elle dépend à la fois du nombre de personnes par logement occupé (2,4), soit la taille des ménages, et du nombre de logements occupés par hectare (7,7), soit la densité de logements occupés.

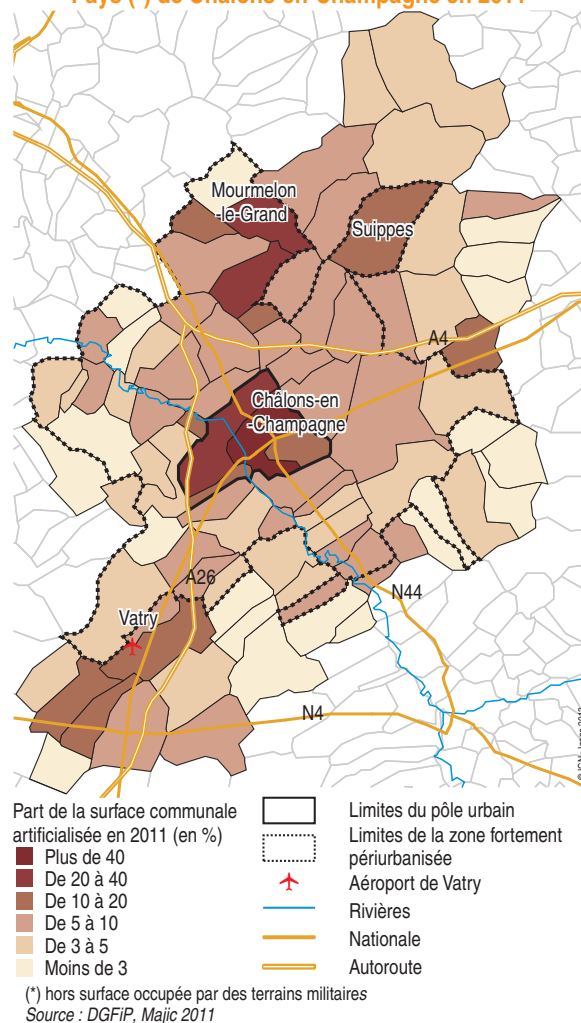
Sources : Insee, recensements de la population ; DGFIP, taxe d'habitation 2009

Surfaces artificialisées pour l'habitat en 2008 au sein du Pays de Châlons-en-Champagne



Source : DGFIP, taxe d'habitation 2009

Part de la surface artificialisée des communes du Pays (*) de Châlons-en-Champagne en 2011



(*) hors surface occupée par des terrains militaires
Source : DGFIP, Majic 2011



>> Définitions, sources et méthodes :

L'artificialisation des sols se mesure à partir des données d'occupation du sol dans le temps. Elles relèvent de plusieurs sources dont les résultats ne sont pas nécessairement comparables. Les deux principales utilisées dans cette étude, pour l'occupation des sols, sont le fichier de la taxe d'habitation de 2009 et les fichiers Majic 2011 et 2012 de la DGFIP :

- le fichier de la taxe d'habitation ne couvre que le champ résidentiel mais permet une analyse dans le temps grâce à la date de construction des logements ;

- les fichiers Majic permettent de décrire l'occupation du sol à une date donnée. Sauf à disposer de plusieurs millésimes, ils ne permettent pas une analyse dans le temps. Ainsi les seules évolutions qui sont calculées dans cette étude concernent celles ayant eu lieu entre 2011 et 2012.

L'**étalement urbain** désigne, selon la définition de l'Agence européenne de l'Environnement, toute extension des surfaces artificialisées supérieure à celle de la population. Il entraîne ainsi une baisse de la densité de population.

L'**artificialisation** correspond à la transformation de zones naturelles, agricoles ou forestières en zones artificielles (bâti résidentiel, commercial, industriel, infrastructures routières ou ferroviaires, ...).

La **périurbanisation** désigne le phénomène d'installation des populations à la périphérie des pôles urbains.

La **densité** est un indicateur permettant de mesurer la concentration d'un élément quantifiable sur une surface donnée. Dans cette étude, la densité résidentielle est le rapport entre le nombre d'habitants et le nombre d'hectares artificialisés par l'habitat. Du fait de la méthode employée (le carroyage), la **densité résidentielle** est sous-estimée puisque le nombre d'hectares comptabilisés correspond au nombre de carreaux ou figure au moins un logement. Chaque carreau mesure un hectare.

La **surface résidentielle** par habitant est le rapport entre le nombre d'hectares artificialisés par l'habitat et le nombre d'habitants. Elle correspond donc à l'inverse de la densité résidentielle. Pour les mêmes raisons méthodologiques, elle est surestimée dans cette étude.

Un **ménage** est un ensemble de personnes occupant la même résidence principale, sans qu'elles aient forcément des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une personne seule, d'une famille, ou être un ménage complexe.

Insee, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Édouard Mignot - CS 10048 - 51721 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directrice de la publication : Laurence Bloch, directrice régionale de l'Insee
Chef du Service Études et Diffusion : Catherine Fischer
Rédaction en chef : David Bates
Secrétaire de fabrication : David Miltgen
Création de l'image visuelle : 5pointcom
© INSEE-2013 ISSN 1277-5649 - Dépôt légal 2013

Une version électronique
de ce document est disponible sur :
www.insee.fr/champagne-ardenne
Rubrique :
produits et services, publications